



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 18 octobre 2024

Communiqué de presse

Comptes des détenteurs d'armes sur le Système d'information sur les armes (SIA) : plus que quelques semaines pour s'inscrire.

Le Système d'information sur les armes (SIA) est accessible aux chasseurs et détenteurs d'armes héritées depuis le 8 février 2022 ainsi qu'aux tireurs sportifs depuis le 27 février 2024.

Le délai octroyé pour la création des comptes des chasseurs, détenteurs d'armes héritées et tireurs sportifs **court jusqu'au 31 décembre 2024.**

A l'issue de ce délai, des procédures de dessaisissement seront engagées à l'égard des personnes n'ayant pas ouvert leur compte SIA.

Le déploiement du SIA s'accompagne de mesures de simplification administrative : vérification automatisée de la validité de certains documents (licence de tir, autorisation préalable de ou permis de chasser...), autorisation globale d'armes valable 5 ans, suppression du récépissé de déclaration ou encore génération automatique de la carte européenne d'armes.

La fédération Nationale de la Chasse et [les maisons France Services du département](#) de Tarn-et-Garonne restent disponibles pour accompagner les chasseurs qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches sur le SIA (absence d'équipement numérique, d'adresse mel...).

La Fédération Nationale de la Chasse de Tarn-et-Garonne :

05.63.03.46.51

fdc82@chasseurdefrance.com